

ARRÊTÉ n° 90-2020-11-06-001

**Abrogation de l'arrêté n°90-2020-10-22-007 portant élections municipales et communautaires partielles intégrales - commune d'Evette-SALBERT**

Le préfet du territoire de Belfort

Vu le code électoral et notamment ses articles L.260 à L.270 et L.273-6 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la loi n°2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt de candidature aux élections ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 90-2020-10-13-002 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort,

Vu l'arrêté n°90-2020-10-22-007 du 22 octobre 2020 relatif aux élections municipales et communautaires partielles intégrales de la commune d'Evette-Salbert,

CONSIDERANT que, les élections municipales et communautaires partielles intégrales étaient programmées le dimanche 6 décembre 2020, et le dimanche 13 décembre 2020 en cas de second tour,

CONSIDERANT que ces élections ne peuvent se dérouler en raison du contexte sanitaire exceptionnel dû à la pandémie de la COVID-19, ayant amené le gouvernement à décréter l'état d'urgence sanitaire sur le territoire métropolitain,

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n°90-2020-10-22-007 du 22 octobre 2020 relatif aux élections municipales et communautaires partielles intégrales de la commune d'Evette-Salbert est abrogé.

Article 2 :

Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Madame le Maire chargée de prendre les mesures nécessaires afin d'en assurer l'affichage, la publication et l'exécution.

Article 3 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame le Maire d'Evette-Salbert sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Territoire de Belfort. Il sera adressé pour information à Monsieur le Président du tribunal de Belfort.

Fait à Belfort, le 06 novembre 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, secrétaire Général



Mathieu GATINEAU